

2008/716 - ORGANISATION DE LA MOBILITE ETUDIANTE ET ENSEIGNANTE A L'ENBA DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ECHANGE EUROPEEN ERASMUS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Agence « Europe-Education-Formation-France » a pour objectif, à travers son service Erasmus, de développer la coopération entre établissements d'enseignement supérieur, au niveau européen.

L'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon a conclu des accords avec des écoles partenaires qui sont au nombre de 19 à ce jour, situées en Allemagne, au Royaume Uni, en Finlande, en Belgique, en Espagne, en Italie, en Irlande, en Pologne, en République Tchèque, en Serbie, en Turquie et aux Pays Bas.

Un contrat financier signé avec l'Agence, à partir des différents projets, fixe chaque année en septembre les conditions financières de la mobilité étudiante et enseignante.

Pour l'année 2008/2009, le contrat signé le 26 août 2008 prévoit une subvention d'un montant total de 33.195,00 € allouée à l'ENBA. Un premier acompte de 80 % sera versé en 2008 et le solde interviendra en 2009 au vu de l'avancement des projets constaté lors de l'envoi du rapport intermédiaire.

La période d'éligibilité du contrat est la suivante : du 1^{er} juin 2008 au 30 septembre 2009.

Le contrat financier fixe les taux des allocations à verser aux étudiants et professeurs ainsi que le montant de la subvention d'organisation de la mobilité.

1. La mobilité étudiante :

- les étudiants qui partiront en 2008/2009 sont désignés par les commissions des bourses Erasmus composées de professeurs réunis à l'ENBA au printemps et à l'automne :

- au 1^{er} semestre 2008/2009 : 5 étudiants partiront pour un échange d'études, dans le cadre de ce programme ;
- au 2nd semestre 2008/2009 : 20 étudiants pourront partir pour un échange d'études, dans le cadre de ce programme.

- l'allocation mensuelle pour des études est de 149,60 € pour un maximum de 25 étudiants pour 125 mois maximum.

- l'allocation mensuelle pour un stage étudiant : le taux de contractualisation mensuel est de 400 euros ; le montant minimum par étudiant est fixé à 300 euros par mois ou 75 euros par semaine. Cette allocation sera au bénéfice de 5 étudiants maximum pour 25 mois maximum.

2. La mobilité enseignante :

- les deux professeurs qui partiront au cours de l'année universitaire 2008-2009 seront désignés par le Directeur de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts et percevront l'allocation prévue par le contrat financier ;

- l'allocation pour une semaine est de 600 € pour un maximum d'une semaine pour chacun des deux enseignants.

3. Redistribution et reversement :

- l'ENBA pourra répercuter, auprès des étudiants et des professeurs, le principe de la redistribution des fonds non-utilisés émise par l'Agence Europe-Education-Formation-France au printemps 2009 ;

- à l'inverse, l'ENBA devra reverser à l'Agence les montants non utilisés au printemps 2009, lors du rapport intermédiaire et du rapport final. »

Oui l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

Les versements suivants sont approuvés :

- allocations de mobilité étudiante aux 25 étudiants nommés par la commission des bourses Erasmus, ainsi que les redistributions éventuelles : 149,60 € par mois, pour 125 mois maximum ;

- allocations de stage aux 5 étudiants, ainsi que les redistributions éventuelles ; taux de contractualisation mensuel par étudiant : 400 euros ; montant minimum par étudiant : 300 euros par mois ou 75 € par semaine ;

- allocations de mobilité enseignante aux professeurs ainsi que les redistributions éventuelles : 600 € pour une semaine maximum pour chacun des deux enseignants.

2- Le reversement à l'Agence « Europe-Education-Formation-France » des montants non utilisés par l'ENBA, est approuvé.

3- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'ENBA, programme ENBAL, opération APENBAEU, lignes de crédit 17963, 17972,17975.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN